

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

Le dix-sept juin deux mille vingt et un à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Michèle VINCENT, Maire.

Etaient présents : Michèle VINCENT, Patrick SALVAN, Elise MANZONI, François CHARLIER, Jérôme SALAS, Martine ANDRIEU, Evelyne BIDEAULT, Ghislaine COLIN, André GUYOT, Laurence KERRIEN, Michel LABBÉ, Valérie PERRIN, Loïc SABLAIROLLES, Mathieu TARBOURIECH.

Etait absente : Anne-Marie ROGER-CAUQUIL.

La secrétaire de séance désignée est Ghislaine COLIN.

Madame le Maire présente l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance du 12 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

TARIF ASSAINISSEMENT

Lors du dernier conseil municipal, les tarifs du m3 d'assainissement pour les années 2022 à 2028 ont été fixés. Il a également été instauré un abonnement de 70 euros annuel. Or, afin de ne pas pénaliser les petits consommateurs d'eau, il est proposé de baisser l'abonnement à 20 euros et de fixer le prix du m3 à 1.35 euros.

Vote : 13 pour et 1 abstention (M. LABBÉ).

CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du lancement du programme d'assainissement, la commission d'appel d'offres a retenu la proposition de maîtrise d'œuvre du Bureau d'études ALTEREO, pour un montant de 88 000 euros (4 % du montant des travaux).

Accord à l'unanimité pour la signature du contrat.

Dans le cadre de ce programme et afin de réaliser la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eau pluviale dans certains quartiers, une enquête de branchement des évacuations en domaine privatif doit être effectuée. Cette étude s'élève à 16 240 € hors taxe et est également subventionnée à 70 % par l'agence Adour Garonne et le Département. 4 800 € resteront à la charge de la commune.

Accord à l'unanimité pour le lancement de l'enquête.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Suite aux demandes de subvention effectuées par les associations, dont la date limite de réception était fixée au 13 avril 2021, une enveloppe d'un montant de 15 635 € est proposée (celle-ci était de 24 336 € en 2020).

Accord à l'unanimité.

TRANSFERT DE COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) AU SDET

Dans le cadre du programme France Relance, notre commune a demandé à bénéficier d'un équipement en infrastructure de recharge pour véhicules électriques. Le SDET, gérant ces projets IRVE, doit bénéficier du transfert de cette compétence de la part de la commune.

Accord à l'unanimité pour le transfert de cette compétence au SDET.

DIVERS

Il est demandé au Département une subvention pour l'acquisition de plaques et numéros de rue dans le cadre de l'adressage.

La séance est levée à 19 heures.